

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1542

24 juillet 2007

### SOMMAIRE

AD Valore Finance .....	74008	King's Cross Asset Funding 6 .....	74010
Al Dar Islamic Fund .....	74009	L.E. Luxembourg S.à.r.l. ....	74011
Bije S.à.r.l. ....	73993	L.T.T. Holding S.A. ....	74002
Bulkinvest S.A. ....	74014	MGBS S.A. ....	74013
Café Bofferding Stuff Sàrl .....	74016	Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l. ....	73989
CEREP II Investment Thirteen S.à r.l. ....	73996	Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l. ....	73994
Cleome Index .....	74013	Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l. ...	73993
"Communauté d'Exploitation agricole NEISES - GLAESENER" .....	74016	Netsys .....	74001
Comptoir du Vin S.à r.l. ....	73995	O.P.M. S.A. ....	74009
Damode-MG Holding S.A. ....	73976	PEF Delta Investment S.à r.l. ....	73976
DCF Fund (II) .....	74012	PEIF 2 S.à.r.l. ....	73976
Diagonale S.A. ....	74010	Perfin S.A. ....	73994
EB8 Germany II S.à r.l. ....	73984	Pictet International Capital Management .....	74010
European Moto Holding Sàrl .....	73975	Premium Utility Investment S.A. ....	74001
European Properties S.à r.l. ....	74003	ProLogis European Holdings VI S.à r.l. ...	74015
First Trust S.A. ....	73987	Rals .....	74003
G.C.L. S.A. ....	74007	Retrouvailles Sàrl .....	73987
Ge-Wen S.à r.l. ....	74007	RH & Partner Investment Funds .....	74012
GSS III Stone S.à r.l. ....	73970	Scania Treasury SA .....	73988
In - Octavo s.à r.l. ....	74006	Schiltz s.à r.l. ....	74013
Insinger Capital (Luxembourg) S.A. ....	74014	SGAM Private Value S.C.A., SICAR A ...	73990
Jacana Holding S.A., société anonyme holding .....	74012	SJ Properties Dornach Holding S.à.r.l. ....	74009
King's Cross Asset Funding 10 .....	74011	Sloane Gardens .....	74014
King's Cross Asset Funding 11 .....	73989	Société de Gestion et de Transactions Im- mobilières Sàrl .....	73988
King's Cross Asset Funding 22 .....	74016	Sun Investments .....	73983
King's Cross Asset Funding 25 .....	74013	Victorious S.A. ....	74015
King's Cross Asset Funding 27 .....	74011	Whitehall French RE 1 S.à r.l. ....	73995
King's Cross Asset Funding 30 .....	73996		

**GSS III Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.696.

---

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the twentieth of April.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE SPECIAL SITUATIONS FUND III, L.P., a limited partnership incorporated under the law of Delaware with registered number 4167168, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, here duly represented by Laetitia Ambrosi, lawyer, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, she herself represented by Corinne Petit, private employee, with professional address at 12, place de Marché, L-5555 Remich, by virtue of a proxy given under private seal on April 19th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GSS III STONE S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of December and ends on the 30th of November.

**Art. 16.** Each year, with reference to 30th of November, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole partner of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and finish on November 30, 2007.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the partners*

1) The company will be administered by the following managers:

##### *Category A managers:*

- Thijs van Ingen, director of companies, born on December 5, 1974 in Tiel, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mark Beckett, director of companies, born on September 14, 1975 in London, Great Britain, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

##### *Category B managers:*

- Martijn Bosch, Financial Controller, born on October 28, 1976 in Hengelo, The Netherlands, with professional address at 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Jan-Dries Mulder, Manager, born on February 7, 1973 in Veendam, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE SPECIAL SITUATIONS FUND III, L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, enregistrée sous le numéro 4167168, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par Laetitia Ambrosi, juriste, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, elle-même représentée par Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement au 12, place du Marché, L-5555 Remich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 avril 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination GSS III STONE S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier décembre et se termine le 30 novembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente novembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription -Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 novembre 2007.



73975

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

*Décisions des associés*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

*Gérants de catégorie A:*

- Thijs van Ingen, administrateur de sociétés, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mark Beckett, administrateur de sociétés, né le 14 septembre 1975 à Londres, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

*Gérants de catégorie B:*

- Martijn Bosch, Financial Controller, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jan-Dries Mulder, Gérant, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays Bas.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 23 avril 2007, REM/2007/906. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007071526/5770/300.

(070077308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**European Moto Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 54.745.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 18 mai 2006 entre:

Société domiciliée: EUROPEAN MOTO HOLDING S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg B 54.745

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 25 mai 2007

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2007.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073272/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01036C. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070076482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Damode-MG Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 83.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007073269/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03704C. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**PEIF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 106.892.

L'associé unique de la Société, la société REVCAP IX LUXEMBOURG S.à r.l., immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le n<sup>o</sup> B 118.258, a changé de dénomination sociale en vertu d'un acte notarié en date du 26 septembre 2006.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique de la Société est R.IX S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073260/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03022C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**PEF Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 128.615.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the Ninth day of May.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.195,

hereby represented by Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Corporate objectives - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.



**Art. 2. Corporate objectives.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name PEF DELTA INVESTMENT S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### Capital - Shares

**Art. 6. Corporate capital.** The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### Management

**Art. 9. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 10. Powers of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, two members of the Board of Managers acting jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, two members of the Board of Managers acting jointly will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Meetings and decisions of the Board of Managers.** The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

**Art. 12. Liability of managers.** The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

#### Shareholder's decisions

**Art. 13. Shareholder's decisions.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 14. Annual general meeting of shareholders.** Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 16. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

**Art. 17. Distribution rights.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

### **Winding up - Liquidation**

**Art. 18. Winding up - Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### **Applicable law**

**Art. 19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

### *Subscription*

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

(i). Mr. Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

(ii). Mr. Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and

(iii). Mr. Gerhard Wittl, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany).

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.195.

Ici représentée par Yohan Menna, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article, à condition qu'elles ne tombent pas dans le champ d'application de la Loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination PEF DELTA INVESTMENT S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 8. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### Gérance

**Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 11. Réunions et décisions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

**Art. 13. Décisions des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16. Résultats sociaux.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 17. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Loi applicable

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

### Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.700,-.

### Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

(i). Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

(ii). Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

(iii). Monsieur Gerhard Wittl, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne).

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007. LAC/2007/8510. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.



Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007071593/208/356.

(070076953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Sun Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 79.438.

---

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 79.438, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 514 du 7 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 janvier 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joeri Steeman, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Béatrice Pauls, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transférer le siège de la société du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu et en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> paragraphe des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Steeman, B. Pauls, F. Rob, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. Relation: LAC/2007/8144. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007071575/242/49.

(070077016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**EB8 Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.311,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.113.

In the year Two Thousand and Seven, on the Twenty-Eight day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EB8 FUND S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.219, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg), dated 21 December 2006 whose articles are in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Sole Shareholder»), holding the 313,110 (three hundred thirteen thousand one hundred and ten) shares («parts sociales») in the share capital of the Company (as defined hereafter).

The Sole Shareholder is hereby represented by Mr. Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the Sole Shareholder is the actual sole shareholder of EB8 GERMANY II S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.113, and incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned public notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 21 December 2006 whose articles are in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred as to the «Company»);

- the articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed drawn up by the undersigned, on March 22nd, 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

All this having been declared, the appearing party, holding 313,110 (three hundred thirteen thousand one hundred and ten) shares («parts sociales») corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred and forty-seven thousand eight hundred and thirty-eight euro (EUR 247,838.-) so as to bring the Company's capital from its current amount of thirty-one thousand three hundred and eleven euro (EUR 31,311.-) to two hundred and seventy-nine thousand one hundred and forty-nine euro (EUR 279,149.-) by the creation and issue of two million four hundred and seventy-eight thousand three hundred and eighty (2,478,380) shares («parts sociales») each having a value of ten cents (CENT 10.-) (hereafter referred as to the «New Shares») to be fully subscribed and fully paid-up by contribution in cash without issue premium.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the subscription of the New Shares by itself as listed in the table below and the payment for such New Shares by a contribution in cash of an amount of two hundred and forty-seven thousand eight hundred and thirty-eight euro (EUR 247,838.-), as follows:

Shareholder	Number of Shares	Nominal value (EUR)
EB8 FUND S.à r.l. ....	2,478,380	247,838.-
Total: .....	<u>2,478,380</u>	<u>247,838.-</u>

The subscriber is here represented by Mr Yohan Menna, prenamed, pursuant to the aforesaid proxy.

The amount of two hundred and forty-seven thousand eight hundred and thirty-eight euro (EUR 247,838.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

As a result of the following capital increase, the Sole Shareholder owns a number of the Company's shares as mentioned in the table below:

Shareholder	Number of Shares	Nominal value (EUR)
EB8 FUND S.à r.l. ....	2,791,490	279,149.-
Total: .....	2,791,490	279,149.-

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

«6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at 279,149.- EUR (two hundred seventy-nine thousand one hundred forty-nine euro) represented by 2,791,490 (two million seven hundred ninety-one thousand four hundred ninety) shares («parts sociales») of 10.- CENT (ten cents) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

The foregoing resolutions have been taken separately.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,600.-.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EB8 FUND S.À R.L., société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.219, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'«Associé Unique»), détenant 313.110 (trois cent treize mille cent dix) parts sociales dans le capital social de la Société (telle que définie ci-après).

L'Associé Unique est ici représenté par Monsieur Yohan Menna, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- L' Associé Unique est l'actuel associé unique de EB8 GERMANY II S.à r.l., société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.113, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»);

- Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 mars 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 313.110 (trois cent treize mille cent dix) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représenté comme ci-dessus, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cent quarante-sept mille huit cent trente-huit euros (247.838,- EUR) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille trois cent onze euros (31.311,- EUR) à deux cent septante-neuf mille cent quarante-neuf euros (279.149,- EUR) par la création et la libération de deux millions quatre cent soixante-dix huit mille trois cent quatre-vingts (2.478.380)

parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de dix cents (10,- cent) (ci-après les «Nouvelles Parts Sociales»), intégralement souscrites et libérées par paiement en numéraire sans prime d'émission.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription des Nouvelles Parts Sociales par lui tel que repris dans le tableau ci-dessous et leur paiement par apport en numéraire pour un montant total de deux cent quarante sept mille huit cent trente huit euro (247.838,- EUR), comme suit:

Associé	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Valeur nominale totale (en EUR)
EB8 FUND S.à r.l. ....	2.478.380	247.838,-
Total: .....	2.478.380	247.838,-

Le souscripteur est ici représenté par Monsieur Yohan Menna, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant.

Le montant de deux cent quarante-sept mille huit cent trente-huit Euros (247.838,- EUR), est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Suite à cette augmentation de capital, L'Associé Unique détient respectivement le nombre de parts sociales suivant dans la Société:

Associé	Nombre Parts Sociales	Valeur nominale totale (en EUR)
EB8 FUND S.à r.l. ....	2.791.490	279.149,-
Total: .....	2.791.490	279.149,-

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à deux cent septante-neuf mille cent quarante-neuf euros (279.149,- EUR) représenté par deux million sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-dix (2.791.490) parts sociales d'une valeur nominale de dix cents (10 cent), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 5.600,- Euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007. Relation: LAC/2007/4142. — Reçu 2.478,38 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007071561/242/159.

(070077141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Retrouvailles Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, Kellereiswee.

R.C.S. Luxembourg B 58.409.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 13 août 2005*

Le soussigné:

Monsieur Jorge Manuel Simoes, commerçant, demeurant à Remich, 9 rue du Château,

seul associé de la société à responsabilité limitée RETROUVAILLES S.A.R.L avec siège social à L-5450 Stadtbredimus, 6 Kellereiswee inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 58.409, constitué suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 25 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 319 du 24 juin 1997, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Manuel Fernandes Duarte comme gérant de la société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant Monsieur Olinger Uwe Josef; gérant, né à Saarbürg (Allemagne) le 12 mars 1966, demeurant à D-54 441 Kirf-Beuren, 30 Trierer Strasse, pour une durée indéterminée.

*Troisième résolution*

Pouvoir de signature:

a) Pour le département «commerce d'articles d'ameublement et d'articles de brocante» la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant Monsieur Jorge Manuel Simoes, prénommé

b) Pour le département «ébénisterie d'art», la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants Monsieur Jorge Manuel Simoes et de Monsieur Uwe Josef Olinger, prénommés,

Stadtbredimus, le 13 août 2005.

J. Simoes.

Référence de publication: 2007062467/5840/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05267. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**First Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.068.

—  
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 7 mai 2007, que:

1. Monsieur Richard Brekelmans, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Monsieur Johan Dejans, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Monsieur Johan Lont, ayant son adresse professionnelle à Olympic Plaza, 123, Fred Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam, Monsieur André Nagelmacker, ayant son adresse professionnelle à Olympic Plaza, 123, Fred Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam et Monsieur Robert Govaerts, ayant son adresse professionnelle à Chuchubiweg, 17, Curaçao, Les Antilles Néerlandaises ont été élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Camille Paulus, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Monsieur Jean-Pierre Leburton, ayant son adresse privée au 4, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Monsieur Pietro De Luca, décédé en date du 4 février 2007, ayant son adresse privée au 16, rue Schafsstrachen, L-2510 Luxembourg, Monsieur Victor Steichen, ayant son adresse privée au 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, Monsieur Simone Strocchi, ayant son adresse professionnelle au 8, Via della Posta (Piazza Affari), I-20123 Milan, Monsieur Elo Rozencwaj, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Monsieur Richard Brekelmans, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur Johan Dejans, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg ont été élus aux fonctions d'administrateurs-délégués en remplacement des administrateurs-délégués démissionnaires:

- Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Monsieur Jean-Pierre Leburton, ayant son adresse privée au 4, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser.

Le mandat des administrateurs et des administrateurs-délégués prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007062326/751/34.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**SOGESTIM, Société de Gestion et de Transactions Immobilières Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 81.535.

*Extrait de deux assemblées générales extraordinaires des 2 février et 13 mai 2007*

Il résulte de deux assemblées générales extraordinaires des 2 février et 13 mai 2007, concernant la société SOCIETE DE GESTION ET DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES Sàrl, en abrégé SOGESTIM Sàrl, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.535, avec siège social à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol, que:

- 1) Lors de l'assemblée du 2 février 2007, le gérant technique Alessia Vasta a été révoqué de ses fonctions.
- 2) Monsieur Jacques Félix, employé privé, demeurant à F-57940 Metzervisse (France), 31, rue de la Gare, a été nommé gérant technique en remplacement de celui révoqué.
- 3) Lors de l'assemblée générale du 13 mai 2007, il est précisé que la société sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

AGE du 2 février 2007

Enregistrée à Luxembourg-Sociétés, le 14 février 2007

Référence: LSO-CB03579

Le Receveur (signé)

AGE du 13 mai 2007

Enregistrée à Luxembourg-Sociétés, le 14 mai 2007

Référence: LSO-CE02919

Le Receveur (signé)

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 mai 2007.

R. Arrendorff

*Notaire*

Référence de publication: 2007062386/218/28.

(070065033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Scania Treasury SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.553.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 avril 2007*

*6<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler les mandats des Administrateurs suivants jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Jan Bergman, administrateur catégorie A, demeurant à Pettersberg, Hôhmossvågen, SB 151-31 Nyhvern, Suède;

- Monsieur Rolf Ödmark, administrateur catégorie A, demeurant à Norrbyvretsvågen, 14 D- S 147 63, Uttran, Suède;

- Monsieur Romain Thillens, administrateur catégorie B, demeurant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Dominique Ransquin, administrateur catégorie B, demeurant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007, à savoir:

- ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 mai 2007.  
Pour SCANIA TREASURY S.A.  
J. Bergman / R. Thillens

Administrateur cat. A / Administrateur cat. B

Référence de publication: 2007062430/565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.935.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions du 18 avril 2007 de l'associé unique de MULTIPLEX LUXEMBOURG 1 S.à r.l., MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.250 que:

\* il a été accepté les démissions de Mr Bart Zech et de Mr Frank Walenta de leur mandat de gérants B de la société avec effet au 18 avril 2007;

\* il a été nommé, avec effet immédiat, en tant que nouveaux gérants B de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, administrateur, né le 11 octobre 1953 à Rainham, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle est 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, et

- Monsieur Kuy Ly Ang, administrateur, né le 16 février 1967 à Phnom Penh, Cambodge, dont l'adresse professionnelle est 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg;

- il a été nommé, avec effet immédiat, en tant que nouveau gérant A de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur David John Newling, gérant de fonds, né le 18 août 1979 à Westmead, Australie, dont l'adresse professionnelle est Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australie.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de MULTIPLEX LUXEMBOURG 1 Sàrl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;

- Monsieur Kuy Ly Ang, en tant que gérant B de la Société; et

- Monsieur David John Newling, en tant que gérant A de la Société; et

- Monsieur Kevin Murphy, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTIPLEX LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007062318/2460/35.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**King's Cross Asset Funding 11, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.397.

—  
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.

2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 11

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070538/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**SGAM Private Value S.C.A., SICAR A, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.314.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary General meeting of the shareholders of SGAM PRIVATE VALUE S.C.A., SICAR A, a société en commandite par actions, having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, Notary residing in Luxembourg, on 10 May 2006, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg B 116.314 (hereinafter the «Company»).

The meeting is opened at Luxembourg at 2 p.m., under the chair of Mr Claude Bouillon, private employee, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Ms Perrine Marechal, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Karine Mascaro, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A / That the agenda of the meeting is the following:

I / Restatement of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the following amendments:

1. Amendment of Article 12, first paragraph of the articles of incorporation if the Company in order to change the date on which the net asset value of the Company is determined as follows:

«The net asset value of the Company and each Class (the «Net Asset Value»), will be determined in Euros which will be the Company's reference currency under the responsibility of the Manager as of the 31 March of each year and on such other days as determined from time to time by the Manager (each a «Valuation Date»).»

2. Amendment of Article 19, fifth paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of shareholders as follows:

«the annual general meeting of shall be held on the first Monday of the month of September at 10.30 a.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.»

3. Amendment of Article 20 of the articles of incorporation of the Company in order to change the fiscal year of the Company as follows:

«The Company's fiscal year commences on April 1st and ends on March 31st.»

II / and to decide as a consequence that:

«The first fiscal year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on March 31st, 2007»

«The first annual report of the Company shall be dated March 31st, 2007»

«The independent auditor for the Company shall be DELOITTE S.A. The term of office of the auditor shall be for one year and shall be renewed by the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of March 31st, 2007.»

III / Miscellaneous

B / Miscellaneous:

(a) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(b) That a convening notice to the meeting was sent to each of the registered shareholders of the Company per registered mail;

(c) That, according to the attendance list, out of 19,207.36 shares in issue, 12,971 shares are present or represented.

(d) The quorum required by Article 19 of the Articles of incorporation of the Company on item I of the Agenda is 50% of the share capital and the resolutions on such item shall be passed by (i) the consent of at least 2/3 of the votes of the shareholders present or represented at the present meeting and (ii) the consent of the manager.

No specific quorum is required for item II of the Agenda, according to Luxembourg laws, and the resolutions on such item shall be passed with the affirmative vote of the majority of the vote casts in the Company.

(e) According to the attached attendance list, such quorum is present or represented at the present general meeting.

(f) That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the general meeting (hereinafter the «General Meeting»), after deliberation, took [unanimously] the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to restate Article 12, first paragraph of the articles of incorporation if the Company in order to change the date on which the net asset value of the Company is determined as follows:

«The net asset value of the Company and each Class (the «Net Asset Value»), will be determined in Euros which will be the Company's reference currency under the responsibility of the Manager as of the 31 March of each year and on such other days as determined from time to time by the Manager (each a «Valuation Date»).»

*Second resolution*

The General Meeting decides to restate Article 19, fifth paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of shareholders as follows:

«the annual general meeting of shall be held on the first Monday of the month of September at 10.30 a.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.»

*Third resolution*

The General Meeting decides to restate Article 20 of the articles of incorporation of the Company in order to change the fiscal year of the Company as follows:

«The Company's fiscal year commences on April 1st and ends on March 31st.»

*Fourth Resolution*

As the General Meeting decides that:

«The first fiscal year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on March 31st 2007»

«The first annual report of the Company shall be dated March 31st, 2007»

«The independent auditor for the Company shall be DELOITTE S.A. The term of office of the auditor shall be for one year and shall be renewed by the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of March 31st, 2007.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six et vingt-huit décembre,

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SGAM PRIVATE VALUE S.C.A., SICAR A (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, Notaire résidant à Luxembourg en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial C et enregistrée sous le numéro B 116.314.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures au Luxembourg, sous la présidence de Mr Claude Bouillon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Melle Perrine Marechal, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Melle Karine Mascaró, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau étant constitué, le président demande au notaire d'établir que:

A / L'ordre du jour est le suivant

I / Modification des statuts de la Société comme suit:

1. Modification de l'article 12 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de modifier la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de la Société est déterminée comme suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire de la Société et de chaque Catégorie (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en Euros, qui est la monnaie de référence de la Société, sous la responsabilité du Gérant au 31 mars de chaque année et à toute autre date fixée de temps à autre par le Gérant (la «Date d'Evaluation»).»

2. Modification de l'article 19 paragraphe 5 des statuts de la Société afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se tient le premier lundi du mois de septembre à 10.30 heures au siège social ou au lieu indiqué dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tient le jour ouvrable suivant.»

3. Modification de l'article 20 des statuts de la Société afin de changer l'exercice social comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril et s'achève le 31 mars.»

II / et, en conséquence de décider que:

«Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 mars 2007.»

«Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 mars 2007.»

«Le réviseur d'entreprises agréé de la Société sera DELOITTE S.A. La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé est de un an et sera renouvelé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes arrêtés au 31 mars 2007.»

III / Divers

B / Divers:

(a) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

(b) Les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée générale par lettre recommandée;

(c) Il apparaît, selon la liste de présence que sur les 19.207,36 actions en circulation, 12.971 actions sont présentes ou représentées;

(d) Le quorum requis par l'article 19 des statuts pour les délibérations sur le point I de l'ordre du jour est de 50% du capital social et les résolutions sur ce point I doivent être adoptées avec (i) l'accord des 2/3 des votes des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale et (ii) l'accord de l'associé gérant commandité.

Aucune condition particulière de quorum n'est requise pour délibérer sur les sujets inscrits au point II de l'ordre du jour et les résolutions sur ce point II doivent être approuvées par la majorité des votes pour être adoptées.

(e) En conséquence, la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après Assemblée Générale) prend [à l'unanimité] la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 12 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de modifier la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de la Société est déterminée comme suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire de la Société et de chaque Catégorie (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en Euros, qui est la monnaie de référence de la Société, sous la responsabilité du Gérant au 31 mars de chaque année et à toute autre date fixée de temps à autre par le Gérant (la «Date d'Evaluation»).»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 19 paragraphe 5 des statuts de la Société afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se tient le premier lundi du mois de septembre à 10.30 heures au siège social ou au lieu indiqué dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tient le jour ouvrable suivant.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 20 des statuts de la Société afin de changer l'exercice social comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril et s'achève le 31 mars.»

#### *Quatrième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale décide que:

«Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 mars 2007.»

«Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 mars 2007.»

«Le réviseur d'entreprises agréé de la Société sera DELOITTE S.A. La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé est de un an et sera renouvelé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes arrêtés au 31 mars 2007.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande des ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bouillon, P. Marechal, K. Mascaro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 45, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062151/211/167.

(070065370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.927.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions du 17 avril 2007 de l'associé unique de MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., MULTIPLEX MALTA 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, Valletta, Malte, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C39888 que:

\* il a été accepté les démissions de Mr Bart Zech et de Mr Frank Walenta de leur mandat de gérants B de la société avec effet au 17 avril 2007;

\* il a été nommé, avec effet immédiat, en tant que nouveaux gérants B de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, administrateur, né le 11 octobre 1953 à Rainham, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle est 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, et

- Monsieur Kuy Ly Ang, administrateur, né le 16 février 1967 à Phnom Penh, Cambodge, dont l'adresse professionnelle est 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg;

\* il a été nommé, avec effet immédiat, en tant que nouveau gérant A de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur David John Newling, gérant de fonds, né le 18 août 1979 à Westmead, Australie, dont l'adresse professionnelle est Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australie.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING Sàrl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Kuy Ly Ang, en tant que gérant B de la Société; et
- Monsieur David John Newling, en tant que gérant A de la Société; et
- Monsieur Kevin Murphy, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007062317/2460/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Bije S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 104.792.

—  
Par la présente, Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, établi à Luxembourg, déclare avoir dénoncé avec effet immédiat en date du 26 avril 2007, la convention de domiciliation conclue avec la société BIJE S.à R.L. en date du 30 novembre 2004.

Le siège social de la société BIJE S.à R.L. est dénoncé à dater du 26 avril 2007.

M<sup>e</sup> C. Antinori

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007070600/1384/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**Perfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.870.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 mai 2007*

Transfert du siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Démission des administrateurs suivants à compter du 21 mars 2007:

- EDIFAC S.A., société de droit luxembourgeois domiciliée au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Luc Verelst, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Madame Catherine Guffanti, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Démission de TRUSTAUDIT S.A., dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes, à compter du 21 mars 2007.

Nomination de quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Yougoslavie) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

- Madame Marie-Sibylle Wolf, chargée d'affaires, née le 13 novembre 1967 à Liège (Belgique) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Le mandat des quatre nouveaux administrateurs débute à compter du 21 mars 2007 et ce jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Nomination en qualité de commissaire aux comptes de la société EXAUDIT SA, dont le siège social est situé 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et ce jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2007062263/7491/33.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du 18 avril 2007 de l'associé unique de MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S.à r.l., MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.250 que:

\* il a été accepté les démissions de Mr Bart Zech et de Mr Frank Walenta de leur mandat de gérants B de la société avec effet au 18 avril 2007;

\* il a été nommé, avec effet immédiat, en tant que nouveaux gérants B de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, administrateur, né le 11 octobre 1953 à Rainham, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle est 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, et



- Monsieur Kuy Ly Ang, administrateur, né le 16 février 1967 à Phnom Penh, Cambodge, dont l'adresse professionnelle est 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg;

\* il a été nommé, avec effet immédiat, en tant que nouveau gérant A de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur David John Newling, gérant de fonds, né le 18 août 1979 à Westmead, Australie, dont l'adresse professionnelle est Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australie.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER Sàrl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Kuy Ly Ang, en tant que gérant B de la Société; et
- Monsieur David John Newling, en tant que gérant A de la Société; et
- Monsieur Kevin Murphy, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007062316/2460/35.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Comptoir du Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 14, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 23.030.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007073323/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Whitehall French RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.601.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 14 mai, 2007, a décidé de nommer Marcus Vennekens, c/o WHITEHALL MANAGEMENT SERVICES, 1161 Strawinskylan, 1077 XX Amsterdam, NL, comme gérant.

Le Conseil de Gérance sera donc, à partir du 14 mai, 2007, composé comme suit:

- Gerard Meijssen,
- Paul Obey
- Rosa Villalobos
- Marcus Vennekens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WHITEHALL FRENCH RE 1 S.à r.l.*

G. Meijssen

Manager

Référence de publication: 2007073305/3521/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03207C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 30, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.029.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007*

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de M. Michael Thomas.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 30*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007073271/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02594C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**CEREP II Investment Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.641.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg n ° B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588);

here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 16th May 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4.** The Company will have the name CEREP II INVESTMENT THIRTEEN S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

#### **Capital - Units**

**Art. 6.** The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euro (EUR 50.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

#### **Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

**Art. 13.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### **Unitholders decisions**

**Art. 14.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### **Subscription - Payment**

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP II S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

(1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2008.

(2) Is appointed as manager for an undetermined duration:

CEREP II S.à r.l., pre-named.

(3) In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

(4) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée par acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588);

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 16 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### **Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP II INVESTMENT THIRTEEN S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

### **Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

**Art. 13.** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP II S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

#### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

(1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2008.

(5) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:



CEREP II S.à r.l., prénommée.

(6) Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

(7) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9937. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007071809/211/266.

(070077108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

#### **Premium Utility Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 95.260.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 28 mai 2007 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9 avenue Guillaume, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON RÉVISION ET CONSEILS S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071721/322/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

#### **Netsys, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 18, Sandtegaass.

R.C.S. Luxembourg B 72.222.

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société KYALAMI CONSULTING LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24 Castro Street, Akara Building, (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Franz Prost, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Denis Seiler, informaticien, né à Esch-sur-Alzette, le 19 août 1966, demeurant à L-5404 Bech-Kleinmacher, 18, Sandtegaass.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée NETSYS, avec siège social à L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.222, a été constituée suivant acte

reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 996 du 24 décembre 1999,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1249 du 29 décembre 2001.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que le comparant sub 1) est la seule unique associée actuelle de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société KYALAMI CONSULTING LIMITED, prédésignée, cède par les présentes ses cent vingt-quatre (124) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Denis Seiler, préqualifié, qui accepte, au prix de treize mille euros (13.000,- EUR), laquelle somme la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont elle consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et le gérant la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, détenues par l'associé unique Monsieur Denis Seiler, informaticien, demeurant à L-5404 Bech-Kleinmacher, 18, Sandtegaass.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2007, le siège social est transféré de L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon, à L-5404 Bech-Kleinmacher, 18, Sandtegaass, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bech-Kleinmacher.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12. (deuxième alinéa).** Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Prost, D. Seiler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2007, Relation GRE/2007/2197. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007072022/231/65.

(070078085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

**L.T.T. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.920.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mai 2007 au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg  
Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer la société FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010. Le Commissaire aux Comptes est FIDALPHA S.A.

Pour extrait certifié conforme  
Signature / Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071720/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Rals, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 59.310.

—  
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 24 mai 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- la société RALS SA, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.310,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius et liquidateur Maître Audrey Bertolotti, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 13 juin 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Maître A. Bertolotti  
Le liquidateur

Référence de publication: 2007071719/7831/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06702. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.620.

—  
In the year two thousand and seven, on the eighth day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

EUROPEAN PROPERTY FUND, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

hereby represented by Mr Emmanuel Avice, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in on 7 June 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg-city (Grand Duchy of Luxembourg), on 20 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N° 2425 of 28 December 2006 and entered in the Luxembourg

Trade and Companies Register, Section B, under the number B 121.620. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on March 23, 2007 in process to be published.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred forty-one thousand and seven hundred twenty-five euro (EUR 141,725.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), to one hundred fifty-four thousand and two hundred twenty-five euro (EUR 154,225.-) divided into six thousand and one hundred sixty-nine (6,169) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To issue five thousand and six hundred sixty-nine (5,669) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to six thousand and one hundred sixty-nine (6,169) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of five thousand and six hundred sixty-nine (5,669) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by EUROPEAN PROPERTY FUND and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mé-morial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred forty-one thousand and seven hundred twenty-five euro (EUR 141,725.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to one hundred fifty-four thousand and two hundred twenty-five euro (EUR 154,225.-) divided into six thousand and one hundred sixty-nine (6,169) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to issue five thousand and six hundred sixty-nine (5,669) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to six thousand and one hundred sixty-nine (6,169) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

*Subscription*

Thereupon appeared Mr Emmanuel Avice, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of EUROPEAN PROPERTY FUND by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EUROPEAN PROPERTY FUND, for five thousand and six hundred sixty-nine (5,669) shares of twenty-five (EUR 25.-) of the Company, and to make payment in full for each such new shares by a contribution in cash of an amount of one hundred forty-one thousand and seven hundred twenty-five euro (EUR 141,725.-) (the«Contribution») as was certified to the undersigned notary by a bank certificate.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the five thousand and six hundred sixty nine (5,669) shares newly issued, each share with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-), to EUROPEAN PROPERTY FUND.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as to read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred fifty-four thousand and two hundred twenty-five euro (EUR 154,225.-) divided into six thousand and one hundred sixty-nine (6,169) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mé-morial C.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand euro (3,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

EUROPEAN PROPERTY FUND, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée par Monsieur Emmanuel Avice, juriste, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 7 juin 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l. a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 2425 du 28 décembre 2006, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 121.620. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 23 mars 2007 en cours de publication.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cent quarante et un mille sept cent vingt-cinq euros (141.725,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à cent cinquante quatre mille deux cent vingt-cinq euros (154.225,- EUR) divisé en six mille cent soixante-neuf (6.169) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

2. Emission de cinq mille six cent soixante-neuf (5.669) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales à six mille cent soixante-neuf (6.169) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de cinq mille six cent soixante-neuf (5.669) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par EUROPEAN PROPERTY FUND et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dans le Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent quarante et un mille sept cent vingt-cinq euros (141.725,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à cent cinquante quatre mille deux cent vingt-cinq euros (154.225,- EUR) divisé en six mille cent soixante-neuf (6.169) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

### Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre cinq mille six cent soixante-neuf (5.669) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales à six mille cent soixante-neuf (6.169) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

### Souscription

Est intervenu aux présentes Monsieur Emmanuel Avice, juriste, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EUROPEAN PROPERTY FUND, en vertu d'une procuration dont référence est faite ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de EUROPEAN PROPERTY FUND, cinq mille six cent soixante-neuf (5.669) parts sociales de la Société et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de cent quarante et un mille sept cent vingt-cinq euros (141.725,- EUR) (l'«Apport»), certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire,

### Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les cinq mille six cent soixante-neuf (5.669) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à EUROPEAN PROPERTY FUND.

### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq euros (154.225,- EUR) représenté par six mille cent soixante-neuf (6.169) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.»

### Cinquième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dans le Mémorial C.

### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement trois mille euros (3.000,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Avice, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12741. — Reçu 1.417,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007071589/220/176.

(070077023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

### In - Octavo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 11, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 19.475.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société  
PKF WEBER ET BONTEMPS  
Signatures

Référence de publication: 2007071501/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03599. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**G.C.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 71.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007071473/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Ge-Wen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 113.897.

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ge Zhu, cuisinier, né à Zhejiang (République Populaire de Chine) le 14 novembre 1975, demeurant à L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville;

2.- Madame Xingli Hu, serveuse, née à Zhejiang (République Populaire de Chine) le 6 septembre 1983, épouse de Monsieur Ge Zhu, demeurant à L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville;

3.- Madame Feng Fang Yin, cuisinière, née à Shanghai (République Populaire de Chine) le 21 mars 1960, épouse de Monsieur Yuansen Wang, demeurant à L-1453 Luxembourg, 11, route d'Echternach.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GE-WEN, S.à r.l., ayant son siège social à L-4807 Rodange, 57, rue Nicolas Biever, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, numéro 831 du 26 avril 2006.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 113.897.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Ge Zhu, préqualifié, soixante parts sociales, . . . . .	60
2) à Madame Xingli Hu, préqualifiée, trente-cinq parts sociales, . . . . .	35
3) à Madame Feng Fang Yin, préqualifiée, cinq parts sociales, . . . . .	5
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4807 Rodange, 57, rue Nicolas Biever, à L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg».

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: G. Zhu, X. Hu, F.F. Yin, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, Relation: LAC/2007/12137. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 juin 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007071584/222/50.

(070077156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**AD Valore Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.439.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

«le mandataire»

La société anonyme luxembourgeoise AD VALORE INVEST S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée AD VALORE FINANCE S.à R.L., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100.439, a été constituée suivant acte reçu le 14 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 633, page 30.346 du 18 juin 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée AD VALORE FINANCE S.à R.L., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), représentés par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société AD VALORE FINANCE S.à R.L.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, LAC/2007/1428. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007071610/211/47.

(070077057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**O.P.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.017.

—  
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 24 mai 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- la société OPM SA avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.017,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius et liquidateur Maître Audrey Bertolotti, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 13 juin 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître A. Bertolotti

Le liquidateur

Référence de publication: 2007071718/7831/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06700. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**SJ Properties Dornach Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.859.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071499/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Al Dar Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.968.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

*Pour AL DAR ISLAMIC FUND*  
PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

C. Jeanrond / M.-C. Lange  
*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2007071321/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04901. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Diagonale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 107.587.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071320/2738/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04550. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Pictet International Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.579.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

*Pour PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT*  
PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

C. Jeanrond / M.-C. Lange  
*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2007071322/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04905. - Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 6, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.191.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007*

1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.

2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 6

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070598/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 10, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.908.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007*

- 1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.
- 2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 10

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070539/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 27, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.674.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007*

- 1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.
- 2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 27

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070534/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

---

**L.E. Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 106.305.

—  
Par la présente, Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, établi à Luxembourg, déclare avoir dénoncé avec effet immédiat en date du 26 avril 2007, la convention de domiciliation conclue avec la société L.E. LUXEMBOURG S.à R.L. en date du 4 février 2005.

Le siège social de la société L.E. LUXEMBOURG S.à R.L. est dénoncé à dater du 26 avril 2007.

M<sup>e</sup> C. Antinori  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007070604/1384/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

---

**DCF Fund (II), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Par délégation  
ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007071314/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01079. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Jacana Holding S.A., société anonyme holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour JACANA HOLDING S.A.  
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007071334/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03391. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**RH & Partner Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.191.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

RH & PARTNER INVESTMENT FUNDS

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

C. Jeanrond / M.-C. Lange

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2007071319/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04897. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---



**Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 72.234.

Le rapport annuel au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour *CLEOME INDEX SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007071332/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04016. - Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**MGBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 107.047.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071318/2738/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04553. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Schiltz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 43.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

D. Schiltz

Co-gérant

Référence de publication: 2007071323/2738/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04547. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**King's Cross Asset Funding 25, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 122.230.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007*

- 1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.
- 2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 25

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070520/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

---

**Sloane Gardens, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.103.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007*

1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.

2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SLOANE GARDENS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070524/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

---

**Bulkinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.906.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BULKINVEST S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007071315/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05025. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Insinger Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.466.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071316/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03543. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**ProLogis European Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.899.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 mars 2007 que ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais ayant son siège social à 115 Schiphol Boulevard, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, a transféré deux cent quatre-vingt-six mille sept cent onze (286.711) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

- ProLogis MANAGEMENT S.à.r.l., agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES, un fonds commun de placement, constitué et régi selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée dans le Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.940.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

ProLogis EUROPEAN PROPERTIES, représenté par sa société de gestion ProLogis MANAGEMENT S.à.r.l., deux cent quatre-vingt-six mille sept cent onze parts sociales . . . . .	286.711
Total: deux cent quatre-vingt-six mille sept cent onze parts sociales . . . . .	286.711

à ajouter:

Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 deux cent quatre-vingt-six mille sept cent onze (286.711) parts sociales détenues dans la Société par son associée unique, c.à.d, ProLogis SPAIN DEVELOPMENTS B.V. ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES («PEP») ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:

ProLogis EUROPEAN PROPERTIES

Représenté par sa société de gestion PROLOGIS MANAGEMENT S.à.r.l., 286.711 parts sociales

Total: 286.711 parts sociales

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007061203/1127/38.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01633. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

**Victorious S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.043.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2007 que:

- L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Patrick Moinet, en qualité d'administrateur de catégorie A.
- L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'Administrateur de catégorie A démissionnaire, en nommant aux dites fonctions, Monsieur Pietro Alfonso Milani, de nationalité italienne, né le 29 juillet 1946 à Sorengo (Suisse) et demeurant 24, Via Vivaio - I-20100 Milano / Italy.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007061826/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

---

**Café Bofferding Stuff Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 56.732.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007071317/4456/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05711. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 22, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.069.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007*

1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.

2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 22*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007070515/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

---

**"Communauté d'Exploitation agricole NEISES - GLAESENER", Société Civile (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg E 1.941.

**AUFLÖSUNG**

Am 31. März 2005 um 20 Uhr nahmen alle Gesellschafter: Neises Médard und Glaesener - Weisgerber Odette in Grasbour an der Generalversammlung teil.

1) Es wurde einstimmig beschlossen dieselbe mit Wirkung zum 1. Januar 2005 aufzulösen.

2) Das Gesellschaftskapital wird nach dem Verhältnis ihrer Anteilscheine unter den Gesellschafter verteilt.

Grosbous, den 31. März 2005.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007056832/5189/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02130. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

---